

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
18 mars 2024 à 20 heures

Convocation du 12 mars 2024

Étaient présents : Mesdames Véronique BEAUMONT, Françoise COURTOIS, Denise DARTEIL, Sylvie DESSIBOURG, Dominique GAUTIER CALMEL, Cécile GERMAIN, Nathalie GOHLKE, Noëlle GUIBERT, Karen HUET, Mathilde TOUCHARD.

Messieurs : Christophe BODINEAU, William CHERBONNIER, François CORDIER, Jean-Paul JUSTEAU, Dominique LAMY, Michaël LOUVET, François MARTON, Marc OGÉREAU, Nicolas PAILLAT, José POLART.

Absents excusés : Monsieur Fabien NEAU donne pouvoir à Madame Françoise COURTOIS, Monsieur Amin DAHHAN donne pouvoir à Monsieur Christophe BODINEAU, Madame Lucie NERBUSSON donne pouvoir à Madame Françoise COURTOIS

Monsieur François CORDIER est arrivé à 20 heures 15.

Secrétaire de séance : Monsieur José POLART.

Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal le 19 février 2024 : reporté  
Observations :

Adoption :            voix pour,            voix contre,            abstentions.

Délibération devis travaux entretien terrains de football pour la saison 2024

Madame le Maire présente au conseil municipal les devis reçus de Sportalys des Ponts de Cé concernant les travaux d'entretien des terrains de football pour la saison 2024 :

. devis DV 230 399 : travaux de rénovation du terrain d'honneur printemps 2024 : 2 727.60 € TTC

. devis DV 230 400 : travaux de rénovation du terrain d'honneur automne 2024 : 4 239.60 € TTC

. devis DV 230 396 : travaux nutrition 2024, terrains d'honneur, entraînement : 4 121.70 € TTC

. devis DV 230 401 : travaux rénovation terrain entraînement automne 2024 : 3 862.20 € TTC

(montant total des devis : 14 951.10 € TTC)

(pour information : en 2025 à prévoir expertise terrains d'honneur et entraînement : 4 620.00 € TTC x 2 = 9 240.00 € TTC)

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 21 voix pour, 2 abstentions, décide de retenir pour les travaux d'entretien des terrains de football pour la saison 2024 les devis présentés ci-dessus et autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Demande de Madame Dominique GAUTIER CALMEL sur le montant des participations financières des communes extérieures à l'ASVR.

Délibération soutien scolaire numérique

Madame le Maire présente au conseil municipal le module de soutien scolaire du CP à la Terminale, en ligne, avec un large choix de services dédiés à la scolarité et à la parentalité, accès aux familles de Tuffalun, proposés par Prof Express pour un engagement de 3 ans, du 01 septembre 2024 au 30 juin 2027, soit un montant de 2 118.00 € H.T. annuel pour le pack collectivité. Après avoir délibéré, le conseil municipal par 11 voix pour, 9 voix contre, 3 abstentions, émet un avis favorable à la proposition de Prof Express, comme ci-dessus présenté et autorise Madame le Maire à signer le formulaire de réservation et les documents afférents à ce dossier.

Délibération renouvellement assistance à maîtrise d'ouvrage pour la renégociation et la gestion des marchés d'assurances

Madame le Maire informe le conseil municipal que le marché des assurances (commune et CCAS) arrive à échéance au 31 décembre 2024.

Le Cabinet Riskomnium SAS a transmis un devis pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la renégociation et la gestion des marchés d'assurance.

Le montant du devis est de 2 400.00 € TTC (en 2020 : 1 929.00 € TTC)

Après avoir délibéré, le conseil municipal, par 23 voix pour, émet un avis favorable à la proposition financière du Cabinet Riskomnium SAS et autorise Madame le Maire à signer les documents nécessaires relatifs à ce dossier.

Monsieur François CORDIER demande des informations sur le risque informatique.

**Délibération rectificative requalification de la Place du Vivier à Ambillou-Château :  
Approbation du programme, du plan de financement prévisionnel et autorisation de solliciter des financements au titre de la DSIL**

Un projet de requalification de la Place du Vivier à Ambillou-Château a été présenté et approuvé par le Conseil Municipal.

Une première délibération présentant un plan de financement prévisionnel, a été votée le 08/01/2024 sur la base des devis disponibles à cette date.

Une demande de subvention au titre de la DSIL a été déposée le 20/01/2024.

Le projet a depuis été retravaillé, les montants des devis ont évolué, certains devis ont été rajoutés (équipements).

La municipalité doit modifier la demande de subvention déposée le 20/01/2024 au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local.

Aussi,

**Considérant** que le programme « Requalification de la Place du Vivier » ainsi revu peut faire l'objet d'une demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local,

**Considérant** le plan de financement prévisionnel HT de cette opération, lequel s'articule comme suit :

**Intitulé de l'opération : Requalification Place du Vivier**

DEPENSES	Montant H.T. prévu	Montant T.T.C. prévu	RESSOURCES	Montant prévu	% sur total	% sur éligible
			DSIL (total)	22 873,74	35 %	35 %
CRTP Terrassement	17 057,28	20 468,74				
LEGER Aménagement paysager	39 701,45	45 958,25	Département (CRTP + LEGER)	11 351,75	17 %	20 %
PERCUSSION PLAY Jeux pour enfants	4 078,40	4 894,08	Agence de l'eau (CRTP + LEGER)	18 162,79	28 %	32 %
PROLUDIC Jeux pour enfants bois et signalétique	1 479,81	1 775,77				
ESPACE CREATIC Mobilier urbain	3 036,60	3 643,92				
<b>Total Travaux</b>	<b>65 353,54</b>	<b>76 740,76</b>				
			<b>TOTAL AIDES PUBLIQUES</b>	<b>52 388,27</b>	<b>80 %</b>	
			Autofinancement	12 965,27	20 %	
	<b>65 353,54</b>	<b>76 740,76</b>		<b>65 353,55</b>	<b>100 %</b>	

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le programme de Requalification de la Place du Vivier,
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel précité,
- **DE SOLLICITER une subvention d'un montant de 22 873,74€ (soit 35% du montant total HT des dépenses présentées) au titre de la DSIL,**
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à solliciter toute subvention auprès d'autres organismes,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tout document afférent à cette opération.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, 23 par voix pour, adopte l'ensemble des propositions ci-dessus.

**Délibération aménagement de la traversée du bourg de Noyant La Plaine - gestion des eaux pluviales : Approbation du programme, du plan de financement prévisionnel et autorisation de solliciter des financements auprès du Département du Maine et Loire et de l'Agence de l'eau Loire Bretagne**

Dans le contexte de préservation de la ressource en eau, la gestion durable des eaux pluviales semble un élément important à mettre en œuvre dans le cadre de l'aménagement de la traversée de Noyant La Plaine. Pour le village de Noyant La Plaine, l'objectif est de limiter le ruissellement en favorisant l'infiltration des eaux pluviales au plus près de l'endroit où elles tombent, profitant d'aménagements non dédiés uniquement à l'eau mais pensés pour intégrer cette gestion de façon naturelle, en limitant le plus possible le recours aux ouvrages.

Les opérations spécifiques au traitement des eaux pluviales sont décrites dans le plan de référence réalisé par le Cabinet Paul ARENE. Les coûts afférents sont détaillés dans le DPGF estimatif, comprenant une partie spécifique gestion des eaux pluviales (p.10 et 11), réalisé par le même cabinet. Enfin, en vue de répondre aux critères liés aux demandes de subventions et d'aider à la mise en œuvre des éléments techniques, une note hydraulique a été produite par le Bureau d'Etudes CADEGEAU.

Aussi,

**Considérant** que le programme «Aménagement de la traversée du bourg de Noyant La Plaine - gestion des eaux pluviales » peut faire l'objet :

- D'une demande de subvention au titre de l'Aide pour la gestion durable des eaux pluviales portée par le Département du Maine et Loire ;
- D'une demande de subvention au titre de l'Appel à Projet 2024 « Renaturation des villes et des villages » porté par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne ;

**Considérant** le plan de financement prévisionnel HT de cette opération, lequel s'articule comme suit :

**Intitulé de l'opération : Aménagement de la traversée de Noyant La Plaine (eaux pluviales)**

DEPENSES	Montant H.T. prévu	Montant T.T.C. prévu	RESSOURCES	Montant prévu	%
Etudes	3 950,00		Département	38 682,00	20 %

Devis CADEGÉAU étude hydraulique	3 950,00	4 740,00	Agence de l'eau	116 046,00	60 %
<b>Travaux VRD</b>	<b>143 710,00</b>				
Travaux de démolition et dépose	33 360,00	40 032,00			
Travaux de terrassement	67 800,00	81 360,00	<b>TOTAL AIDES PUBLIQUES</b>	<b>154 728,00</b>	<b>80 %</b>
Travaux de réseau d'assainissement (EP)	42 550,00	51 060,00			
<b>Paysage</b>	<b>45 750,00</b>				
Travaux d'infrastructures et mobilier	45 750,00	54 900,00			
			Autofinancement	38 682,00	20 %
	<b>193 410,00</b>	<b>232 092,00</b>		<b>193 410,00</b>	<b>100 %</b>

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le programme «Aménagement de la traversée du bourg de Noyant La Plaine - gestion des eaux pluviales »
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel précité,
- **DE SOLLICITER une subvention d'un montant de 38 682,00 € (soit 20% du montant total HT des dépenses présentées) auprès du Département du Maine et Loire au titre de l'Aide pour la gestion durable des eaux pluviales,**
- **DE SOLLICITER une subvention d'un montant de 116 046 € (soit 60% du montant total HT des dépenses présentées) auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, au titre de l'Appel à Projet 2024 « Renaturation des villes et des villages »,**
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à solliciter toute subvention auprès d'autres organismes,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tout document afférent à cette opération

Le conseil municipal après en avoir délibéré, 22 par voix pour, 1 abstention, adopte l'ensemble des propositions ci-dessus.

#### Délibération contrats d'apprentissages

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une demande de contrat d'apprentissage a été reçue à la mairie, à savoir :

- . Un contrat au sein des services techniques de Tuffalun,
- . A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

Après échange sur le bien-fondé ou non d'une telle démarche et la fonction d'exemple qu'une collectivité doit montrer, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le principe de prendre un contrat d'apprentissage au sein des services techniques.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par 22 voix pour, 1 abstention, décide de prendre un élève en contrat d'apprentissage au sein des services techniques et charge Madame le Maire de poursuivre les démarches administratives afférentes à ces dossiers.

Madame le Maire recherchera des aides financières liées aux projets.

#### Délibération devis rénovation des sols des vestiaires du stade d'Ambillou-Château

Madame le Maire présente au conseil municipal les devis reçus de STAR 2000 de Loire Authion et de EURL ATOUT SOL de Saint Brévin les Pins concernant les travaux de rénovation des sols des vestiaires du stade d'Ambillou-Château :

. devis n° 2896 STAR 2000 : 33 397.05 € HT soit 40 076.46 € TTC

. devis EURL ATOUT SOL : 23 911.08 € HT soit 28 693.30 € TTC

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 20 voix pour, 1 voix contre, 2 abstentions, décide de retenir pour les travaux de rénovation des sols des vestiaires du stade d'Ambillou-Château le devis de l'EURL ATOUT SOL : 23 911.08 € HT soit 28 693.30 € TTC

Et autorise Madame le Maire à signer tous les documents administratifs relatifs à ce dossier.

#### Délibération dates ouverture/fermeture et tarifs, pêche dans les plans d'eau de Tuffalun

Après discussions et réflexions, le conseil municipal décide que :

. La date d'ouverture est fixée au 1<sup>er</sup> avril et la date de fermeture le 30 novembre de chaque année pour la pêche dans les plans d'eau de Tuffalun (plan d'eau de la Dronière à Louerre et La Casse Mahoux à Ambillou-Château).

. La gestion du plan d'eau de la Dronière à Louerre sera assurée par la Société de La Roche à Louerre (tarifs, vente des cartes de pêche, jours d'ouverture, modalités de pêche),

. La gestion du plan d'eau de la Casse Mahoux à Ambillou-Château sera assurée par la Société de Chasse d'Ambillou-Château (tarifs, vente des cartes de pêche, jours d'ouverture, modalités de pêche),

. L'entretien des plans d'eau et l'alevinage seront assurés par la mairie de Tuffalun.

. Une convention sera rédigée entre les deux associations et la mairie de Tuffalun.

#### Informations et questions diverses

. Point voirie route de la Chesnaye à Ambillou-Château.

. Cabinet médical.

. Appli intra muros : il ne sera pas donné suite à la proposition.

. Stratégie financière : proposition par l'agence 47 d'accompagnement sur 3 ans pour 2 340.00 € TTC/an, besoin d'un soutien pour les élus concernés. D'autres solutions sont peut-être à trouver, le sujet sera délibéré dans un autre conseil municipal.